



# Stratégie départementale pour l'autonomie des adultes âgés et des personnes en situation de handicap

*Pour une Nièvre bienveillante et respectueuse  
des projets de vie de chacun*



## ÉDITO DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL.

*Les personnes handicapées et les adultes âgés, accèdent de plus en plus à un âge avancé. D'une part, car toute la population voit son espérance de vie s'allonger, mais également parce que beaucoup de déficiences qui faisaient mourir jeunes ont été jugulées.*

*Les politiques publiques ne sont plus confrontées à des populations particulières et ciblées mais davantage à des problèmes transversaux, à des situations particulières, à une technicité de prise en charge de plus en plus lourde.*

*En tant que garant de la Solidarité et de l'Action sociale, le Conseil départemental de la Nièvre se doit de permettre une prise en charge de qualité en territoire.*

*Depuis longtemps, nous plaidons pour la préservation de la vitalité des territoires ruraux qui offrent beaucoup de richesses notamment un cadre de vie qualitatif particulièrement prisé, des services publics de proximité, l'évolution des établissements médico-sociaux vers de véritables lieux de vie et plus seulement des lieux de soins, la lutte contre l'isolement en structures des personnes les plus vulnérables et la facilitation de l'admission en structure des personnes les plus précaires.*

*De plus, la politique autonomie est l'un des premiers pourvoyeurs d'emplois du département, ces emplois ne sont pas délocalisables et assurent une continuité de vie dans nos campagnes ! Comment utiliser ce levier, comment le développer ? Comment faire de la Nièvre une terre ambassadrice d'idées ingénieuses : Proposer davantage d'« hébergements de répit » ? Végétaliser nos établissements ? Construire une cuisine collective alimentée par des circuits courts afin de proposer de « la vraie et bonne bouffe à nos résidents » ? Développer le label tourisme handicap ?*

*Se saisir de ce « schéma stratégique de l'autonomie » n'est-il pas une réelle opportunité d'ouvrir le champ des possibles vers un futur prometteur ? Cela nécessitera sans nul doute d'avoir une approche plus ouverte que celle que nous connaissons aujourd'hui.*

*Alors, relevons ce défi et permettons, que « le Bien Vieillir » et le « Bien vivre avec son handicap », en Nièvre ne soit pas qu'un souhait mais une réalité.*

Alain LASSUS



## **EDITORIAL DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL, VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DE L'AUTONOMIE, DU NUMÉRIQUE ET DE L'INSERTION.**

*L'accompagnement du vieillissement et du handicap ainsi que l'adaptation au changement climatique sont les deux enjeux de notre siècle ! Vivre « vieux » et en bonne santé, vivre avec un handicap, mais en étant accepté et intégré.*

*Bien que l'État se soit désengagé de nos territoires ruraux depuis quelques années, il semble que cette crise souligne l'importance des échelons de proximité tels que les communes et les conseils départementaux.*

*À l'aune de la création de la 5<sup>ème</sup> branche de la sécurité sociale, dite « autonomie », nous devons plus que jamais investir cette politique sociale : permettre aux personnes de s'informer simplement, de préserver leur santé, leurs déplacements, permettre l'inclusion effective des personnes âgées et en situation de handicap dans la cité, en leur permettant, par exemple, d'accéder aux espaces sportifs et culturels à leur guise.*

*C'est également ne pas cacher la mort ! « Quand les vieillards sont sommés de « se grimer en jeunes » pour ne pas disparaître, c'est toute une civilisation qui risque de perdre la mémoire ... »<sup>1</sup>*

*Comment ne pas avoir peur de la vieillesse et de la mort, les aborder sereinement, alors que notre société nous demande d'être toujours plus jeune, toujours plus en forme, lorsqu'elle nous demande d'être toujours plus utiles socialement ? Ne doit-on pas plutôt insister sur la manière de rendre hommage au bel âge plutôt qu'au botox ? Ne devrait-on pas privilégier un bon millésime plutôt qu'une plaquette de médicaments ?*

*Arrêtons la novlangue et parlons simplement : qu'entend-on par « maison de retraite du futur » ? Ce concept impulse une nouvelle dynamique : celle d'ouvrir les structures médico-sociales sur leur territoire et de les intégrer à la vie des communes, en organisant, par exemple, des brocantes, un concours culinaire, un concours de pétanque, un tournoi de sport... C'est aussi s'écouter et s'entendre, c'est se rapprocher et se coordonner, être solidaire en mettant à disposition ses équipements pour le bien-être de la population de la commune, du village ou de la ville. C'est ne plus penser privé/public, unité d'établissement mais logique de parcours territorial, en simplifiant les démarches de la personne et en lui apportant une réponse satisfaisante lorsqu'elle nous questionne.*

*Pour cela, il faudra penser collectif. Pour ce faire, il faudra accepter que l'organisation ne soit pas parfaite le temps qu'elle se construise, en adoptant une vision plus large et une ambition plus grande afin que la Nièvre ne meure pas étouffée.*

*Cela repose aussi sur une co-construction du monde d'après, en revalorisant l'attractivité des métiers liés aux soins, au médico-social et au social, en accompagnant nos établissements vers une évolution numérique et le changement climatique, en décroissant les secteurs sanitaire et médico-social.*

*Construire cet avenir ne signifie pas construire de nouveaux dispositifs qui se déconstruiront sur une décision politique unilatérale. Il s'agit plutôt d'utiliser les ressources du territoire à des fins de bien-être collectif. Et, nous en avons beaucoup plus que nous ne pourrions le penser. Bien que le Département puisse être le chef de file, l'avenir ne pourra pas se construire sans vous !*

Fabien BAZIN

Extrait « Qui a peur des vieux ? » R. DEBRAY

# Table des matières

<b>1. Pourquoi un schéma de l'autonomie et de quoi s'agit-il ?</b>	<b>6</b>
1.1 Un enjeu du 21 <sup>ème</sup> siècle en quelques chiffres	6
1.1.1 Données démographiques	6
1.1.2 Données budgétaires	6
1.1.3 La politique autonomie n'est plus un enjeu de demain mais bien d'aujourd'hui	7
1.2 Le calendrier et la méthodologie de la co-construction du schéma de l'autonomie	7
1.2.1 La démarche projet	7
1.2.2 Les retours du questionnaire adossé au portrait de territoire	8
<b>2. Synthèse des éléments de diagnostic issus du portrait de territoire</b>	<b>9</b>
2.1 « Le bien vieillir » dans la Nièvre	9
2.2 Un taux de personnes atteintes de handicap supérieur aux moyennes régionales et nationales	9
2.3 Un taux d'équipement en résidence autonomie devant s'accroître, parallèlement un développement conséquent de l'accueil familial	9
2.4 Le défi de l'aide aux aidants	9
2.5 L'accueil de jour et l'accueil temporaire, une solution trop peu exploitée pour soutenir le répit des aidants	9
2.6 L'habitat inclusif : une nouvelle offre à développer	9
2.7 Promotion et encouragement de la prévention de la perte d'autonomie	10
2.8 La situation des services d'aide à domicile (SAAD) et des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)	10
2.9 Une attention particulière portée à trois axes majeurs	10
2.10 Localisation des structures médico-sociales dans la Nièvre	11
2.11 De nombreux points de proximité, représentant un réel atout et devant prendre toute leur place dans les réflexions de développement social local	12
<b>3. Les engagements du Conseil départemental pour une Nièvre respectueuse et bienveillante des projets de vie de chacun</b>	<b>14</b>
<b>Axe 1 : Apporter une information sur l'ensemble du territoire</b>	<b>14</b>
<b>Ambition 1 : Le Conseil départemental de la Nièvre ambitionne de garantir un égal accès au droit en s'assurant de la qualité de la réponse apportée à tout citoyen</b>	<b>14</b>
<b>Ambition 2 : Le Conseil départemental de la Nièvre ambitionne d'adapter sa communication afin de la rendre accessible à tous</b>	<b>15</b>
<b>Ambition 3 : Le Conseil départemental de la Nièvre ambitionne de favoriser l'émancipation numérique des adultes âgés et des personnes en situation de handicap</b>	<b>15</b>
<b>Ambition 4 : Le Conseil départemental de la Nièvre ambitionne de contribuer à la construction d'une société plus accessible</b>	<b>16</b>
<b>Ambition 5 : Le Conseil départemental de la Nièvre ambitionne de favoriser la mise en réseau et l'interconnaissance entre les partenaires</b>	<b>16</b>
<b>Axe 2 : Proposer des solutions innovantes et de proximité afin de promouvoir le soutien à domicile</b>	<b>17</b>
<b>Ambition 6 : Le Conseil départemental de la Nièvre ambitionne d'assurer une équité d'accès aux services d'aide à domicile</b>	<b>17</b>
<b>Ambition 7 : Le Conseil départemental de la Nièvre ambitionne d'améliorer la qualité de l'accompagnement à domicile</b>	<b>17</b>

<b>Ambition 8</b> : Le Conseil départemental de la Nièvre ambitionne de contribuer à l'adaptation de l'habitat afin de préserver ou compenser la perte d'autonomie .....	18
<b>Ambition 9</b> : Le Conseil départemental de la Nièvre ambitionne de prendre soin des aidants en luttant contre leur isolement et en favorisant le répit .....	18
<b>Axe 3</b> : Promouvoir le bien-être et la qualité de vie des adultes vieillissants et personnes handicapées en établissement .....	19
<b>Ambition 10</b> : Le Conseil départemental de la Nièvre ambitionne d'être proactif dans l'amélioration du confort de vie des personnes en établissements, en favorisant la logique de parcours et en anticipant les ruptures .....	19
<b>Ambition 11</b> : Le Conseil départemental de la Nièvre ambitionne d'encourager les établissements pour adultes vieillissants à devenir de véritables lieux de vie .....	19
<b>Ambition 12</b> : Le Conseil départemental de la Nièvre ambitionne de garantir le respect du projet de vie de chaque résident, en s'attachant, notamment, à prendre en considération les besoins liées à la vie affective, sexuelle et accompagner dignement vers la mort .....	20
<b>Ambition 13</b> : Le Conseil départemental de la Nièvre ambitionne de favoriser une alimentation locale et de qualité au sein des établissements sociaux et médico-sociaux .....	20
<b>Axe 4</b> : Intégrer les risques liés au changement climatique .....	21
<b>Ambition 14</b> : Le Conseil départemental de la Nièvre ambitionne de prendre en compte la dimension environnementale dans la conduite des politiques autonomie .....	21
<b>4. Modalités de suivi et de mise en œuvre .....</b>	<b>22</b>
<b>5. Glossaire de la Stratégie départementale pour l'autonomie des adultes âgés et des personnes en situation de handicap .....</b>	<b>23</b>

# 1 POURQUOI UN SCHÉMA DE L'AUTONOMIE ET DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'implication des départements dans l'élaboration des politiques publiques en faveur de l'autonomie des personnes âgées et handicapées via la formalisation de schémas directeurs résulte de la loi du 2 janvier 2002 et du code de l'action sociale et des familles (CASF) qui précisent que les défis que doivent relever les schémas d'organisation sociale et médico-sociale, dont un volet est consacré aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées.

« Les schémas d'organisation sociale et médico-sociale au sens de l'article L.312-4 du CASF :

⇒ Apprécient la nature, le niveau et l'évolution des besoins sociaux et médico-sociaux de la population ;

⇒ Dressent le bilan qualitatif et quantitatif de l'offre sociale et médico-sociale existante ;

⇒ Déterminent les perspectives et objectifs de développement de l'offre sociale et médico-sociale et, notamment, ceux nécessitant des interventions sous forme de création, de transformation ou suppression d'établissements et services ;

⇒ Précisent le cadre de la coopération et de la coordination entre les établissements et services ;

⇒ Définissent les critères d'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre des schémas. »

Le schéma de l'autonomie a donc pour objectif d'identifier les besoins sociaux et médico-sociaux de la population de la Nièvre, de dresser un état des lieux de l'offre sociale et médico-sociale du territoire, de ses besoins et d'en définir les adaptations nécessaires (Cf: *Portrait de territoire*). Cette stratégie est définie pour une durée de 5 ans, en l'espèce 2021-2025.

Depuis quelques années, des points de convergence entre la politique du secteur handicap et celle de la gérontologie montrent qu'une évolution des politiques publiques est nécessaire. Cela dans le souci de répondre au bien-être et au confort des personnes handicapées

et âgées. Le développement de cette transversalité entraîne inéluctablement une nouvelle dynamique au sein de notre organisation afin de répondre à ces attentes.

Toutefois, il convient de rappeler que chacune de ces deux politiques publiques détient des spécificités particulières qu'il est essentiel de souligner, afin de permettre un accompagnement des personnes le plus individualisé possible.

## 1.1 Un enjeu du 21<sup>ème</sup> siècle en quelques chiffres

### 1.1.1 Données démographiques

L'année 2030 sera une année charnière où arriveront à l'âge de 85 ans les premières générations du baby-boom. La France compte en 2018 un peu plus de 13,1 millions de personnes âgées de 65 ans et plus, soit 19,5% de la population. Selon les projections de l'INSEE, elles seront près de 16,5 millions en 2030 (23,5%) et 18,9 millions en 2040 (26,1%).

Selon les projections, la Nièvre sera, d'une part, le territoire le plus vieillissant de la région Bourgogne Franche-Comté et, d'autre part, sa population active diminuera.

Concernant les personnes handicapées, la France compte aujourd'hui 12 millions de personnes en situation de handicap<sup>1</sup>. Dans 80% des cas, ces handicaps sont invisibles ; ainsi, la sensibilisation et l'acceptation d'autrui sont des enjeux d'autant plus forts, lorsque l'on sait que 18% des 12 millions de personnes en situation de handicap sont au chômage.<sup>2</sup>

### 1.1.2 Données budgétaires

En novembre 2020, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a voté un budget de 27,585 milliards

1 Insee 2018

2 Iddhea.fr

d'euros, soit une hausse de 2,9% par rapport au budget initial de 2019.

A l'échelle du Département de la Nièvre, le budget consacré à l'autonomie s'élevait en 2020 à près de 80 millions d'euros, et à environ 1 million d'euros concernant la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

### 1.1.3 La politique autonomie n'est plus un enjeu de demain mais bien d'aujourd'hui

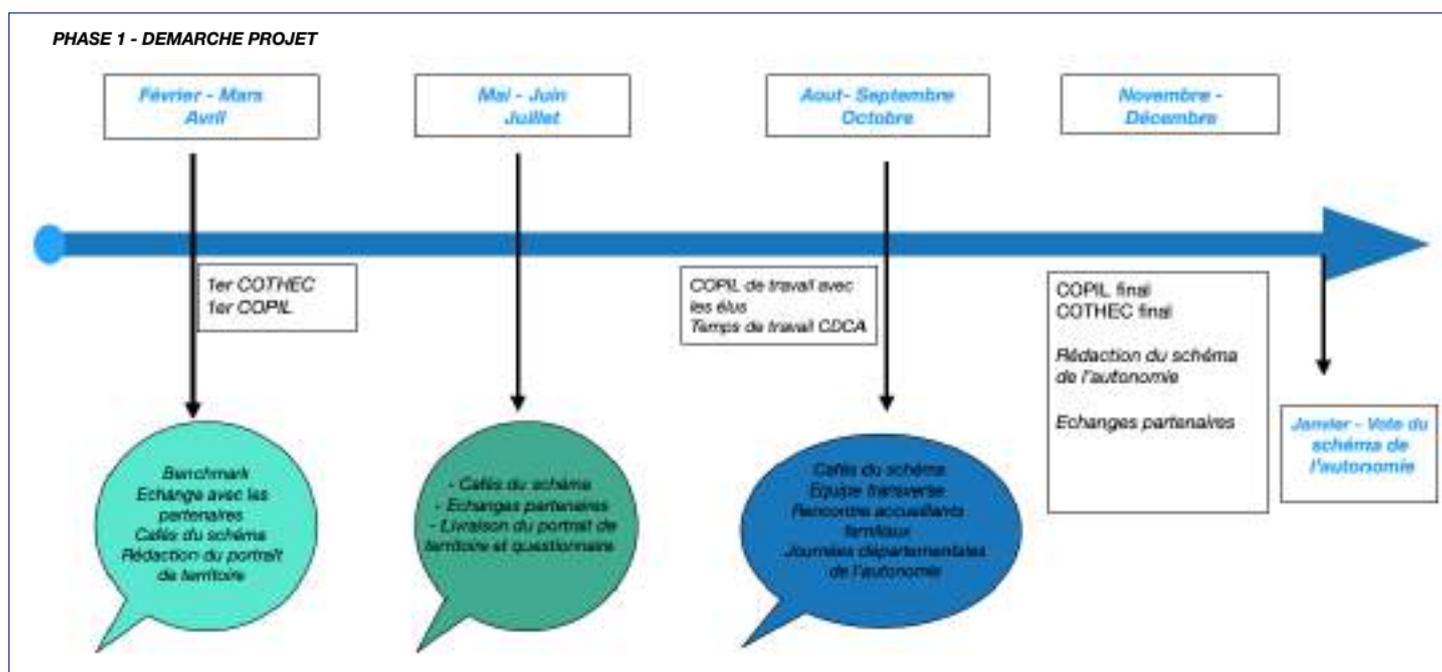
Le vieillissement n'est plus un enjeu de demain mais un défi actuel et collectif. L'allongement de l'espérance de vie, l'augmentation des maladies neurodégénératives et leurs incidences soulèvent d'épineuses questions. Quel regard porte la société sur les adultes âgés, sur les personnes handicapées, et sur les adultes handicapés vieillissants ? Quelle place leur accorde la société

## 1.2 Le calendrier et la méthodologie de la co-construction du schéma de l'autonomie

### 1.2.1 La démarche projet

La démarche projet regroupe l'ensemble des actions réalisées durant la phase d'élaboration du schéma de l'autonomie de la Nièvre 2021-2025.

Les temps d'échanges individuels avec les partenaires et acteurs ont permis d'apprécier leurs constats, leurs besoins et les domaines dans lesquels ils souhaitaient s'investir durant les prochaines années. En effet, étant parties prenantes de la politique autonomie de la Nièvre, leur mobilisation est indispensable à l'évolution et l'adaptation de l'offre. Un diagnostic territorial (« Portrait de territoire ») leur a également été transmis en juin 2020, accompagné d'un questionnaire afin de recueillir leur positionnement.



aujourd'hui ? Nous serons tous amenés un jour ou l'autre à connaître ces problématiques.

Ce défi, ou plutôt ces défis, ont des conséquences beaucoup plus importantes que nous ne pourrions le décrire : augmentation du nombre d'aïdants, y compris des enfants, n'ayant pas souvent conscience d'en être, isolement et stigmatisation des personnes. Cet allongement de l'espérance de vie a aussi des **conséquences pour les professionnels** : l'augmentation de l'accompagnement de la grande dépendance, la faible reconnaissance et attractivité des métiers du secteur médico-social, la nécessité d'adapter les bâtis, de repenser les organisations demandent des financements croissants. La Solidarité étant un des premiers vecteurs d'emplois du territoire nivernais, elle constitue une réelle force qu'il convient d'investir.

Les journées départementales de l'autonomie, qui se sont déroulées les 7 et 8 octobre 2020, avaient pour vocation de réunir différents partenaires pour échanger sur les principales thématiques identifiées dans le portrait de territoire et lors des entretiens individuels. Elles se sont décomposées en 4 demi-journées, sur les thématiques suivantes :

- La prévention, l'information et la coordination des acteurs au service de l'utilisateur,
- La vie en établissement,
- Le recrutement et la qualité de vie dans les services d'aide à domicile,
- L'accès au sport des personnes en situation de handicap.

A noter que l'accès à la culture ainsi que l'accessibilité au

numérique sont des orientations qui ont été identifiées comme cruciales et ont donné lieu à de multiples temps de travail transversaux entre les directions du Conseil départemental.

**La mobilisation des élus du Conseil départemental ainsi que des membres du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA)** sur deux temps de travail distincts ont permis de dresser un ensemble de propositions opérationnelles dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de l'autonomie.

Enfin, le choix a été fait de mobiliser fortement les agents départementaux afin de faciliter leur appropriation des enjeux et ainsi de contribuer à la réalisation effective des actions souhaitées. **Ainsi, des « cafés du schéma »**, temps de travail collectifs, ont été organisés en interne, permettant, selon les spécificités de chaque service, d'identifier les projets en cours, de formaliser le regard des agents sur les évolutions nécessaires ainsi que les nouveaux projets qu'il semblait important de mener afin d'améliorer la politique autonomie dans la Nièvre.

### **1.2.2 Les retours du questionnaire adossé au portrait de territoire**

Le portrait de territoire dresse un bilan de l'offre sociale et médico-sociale en Nièvre. Il a été largement transmis aux partenaires au début de la phase d'élaboration du schéma (juin 2020), afin de partager les constats et permettre aux différents acteurs de réagir via un questionnaire joint.

**Les retours témoignent d'un souhait partagé des partenaires d'être associés au suivi du schéma**

**départemental de l'autonomie.** En ce sens, se tiendront les journées départementales de l'autonomie une fois par an. Une partie de ces journées sera consacrée à l'évaluation de la mise en œuvre du schéma de l'autonomie.

**Un manque de coordination et d'interconnaissance** entre les partenaires et acteurs du territoire a également été cité à plusieurs reprises. Le Département a conscience du rôle prépondérant qu'il doit avoir pour répondre au mieux aux attentes sur cette question. Ce besoin d'une meilleure coordination sur le territoire a également été souligné lors des journées départementales de l'autonomie d'octobre 2020.

**L'importance de la montée en compétence des professionnels des services d'aide à domicile pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap** a également été soulignée. Également, l'attention du Département a été attirée sur la nécessité de **développer davantage la démarche Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT)**, qui doit nous permettre de faire évoluer notre offre et notre prise en charge.

Pour l'ensemble des partenaires qui se sont exprimés, le schéma de l'autonomie est un réel enjeu : il doit permettre, s'il est bien utilisé, l'évolution de l'accompagnement des publics âgés et en situation de handicap sur notre territoire par la proposition d'idées innovantes, dans le souci d'une amélioration continue.

Le Conseil départemental de la Nièvre tient à remercier l'ensemble des acteurs du territoire pour l'intérêt porté au portrait de territoire ainsi qu'aux nombreux retours.

# 2 SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC ISSUS DU PORTRAIT DE TERRITOIRE

## 2.1 « Le bien vieillir » dans la Nièvre

Mettre l'accent sur « le bien vieillir » est une nécessité qui résulte des particularités sociodémographiques de la Nièvre. En effet, les personnes âgées de plus de 75 ans représentent 15,1% de la population de la Nièvre contre une moyenne de 10,7% sur la région Bourgogne-Franche-Comté et 9,3% sur la France métropolitaine.

## 2.2 Un taux de personnes atteintes de handicap supérieur aux moyennes régionales et nationales

La Nièvre est un département relativement bien doté en structures handicap, grâce à une volonté politique forte qui a soutenu le développement de cette offre dans les dernières années. Nonobstant, ce taux d'équipements est à mettre en perspective avec le taux de personnes handicapées, supérieur aux moyennes nationales, ainsi que la répartition infradépartementale de ces structures et services, qui peut être un frein à leur égale accessibilité.

## 2.3 Un taux d'équipement en résidence autonomie devant s'accroître, parallèlement un développement conséquent de l'accueil familial

La résidence autonomie est une formule intermédiaire entre le domicile et l'EHPAD. Ces résidences attirent de plus en plus les personnes présentant une perte d'autonomie qui y trouvent une possibilité de rompre leur isolement, toutefois, la Nièvre présente un taux d'équipement plus faible que la moyenne nationale : 17,9 places pour 1000 habitants de plus de 75 ans contre une moyenne de 26,1. Cependant, le Conseil départemental de la Nièvre se distingue des autres départements en nombre d'accueillants familiaux (122) et de personnes accueillies (197). Ce mode alternatif d'accueil entre domicile et établissement offre une solution d'hébergement qualitative.

## 2.4 Le défi de l'aide aux aidants

Les aidants sont estimés à 11 millions de personnes sur le territoire national. Les adultes âgés et personnes handicapées souhaitent vivre de plus en plus à domicile.

De fait, accompagner les adultes âgés et handicapés signifie également porter une attention forte à leurs aidants, en reconnaissant leur rôle, d'une part, et en soutenant les actions qui leur sont destinées.

La Nièvre dispose aujourd'hui d'une plateforme portée par le CCAS de Nevers et les centres sociaux du Morvan, certaines actions sont également menées par l'association Alzheimer 58.

La Nièvre s'est également dotée de services de « relayage » portés par les centres sociaux de Chatillon-en-Bazois, Lormes et Moulins-Engilbert.

La politique en Nièvre est volontariste, toutefois de véritables enjeux de progression apparaissent. Les aidants restent souvent isolés, ne peuvent pas forcément se rendre aux activités proposées et l'épuisement se fait ressentir.

## 2.5 L'accueil de jour et l'accueil temporaire, une solution trop peu exploitée pour soutenir le répit des aidants

L'intérêt de l'accueil de jour et/ou accueil temporaire est multiple d'une part de permettre une familiarisation avec la vie collective de façon progressive, de lever les craintes qui peuvent être liées à l'institutionnalisation et enfin soulager les aidants. La Nièvre est peu pourvue en structures d'accueil de jour (12 réparties sur l'ensemble du territoire), paradoxalement, le taux d'occupation de ces places est assez faible, en effet en 2017 sur 219 300 journées théoriques d'accueil de jour, seulement 8 085 journées ont été effectivement réalisées.

## 2.6 L'habitat inclusif : une nouvelle offre à développer

La Nièvre avait jusque-là peu investi ce type de dispositif notamment au regard du modèle économique instable. Grâce à la loi ELAN et à la pérennisation du forfait « habitat inclusif », le Département de la Nièvre souhaite désormais être moteur dans le développement de formes d'habitat inclusif sur le territoire notamment en encadrant les expérimentations à venir.

## **2.7 Promotion et encouragement de la prévention de la perte d'autonomie**

La prévention de la perte d'autonomie est un axe identifié comme prioritaire dans la politique publique que mène le Conseil départemental en matière d'action sociale. Elle doit permettre, par des actions collectives notamment, de favoriser l'indépendance de la personne et de lutter contre sa perte d'autonomie.

La stratégie de la conférence des financeurs de la prévention et de la perte d'autonomie répond à cette priorité en permettant la mise en réseau des acteurs départementaux autour d'une stratégie globale. La consolidation de la stratégie de la prévention de la perte d'autonomie ainsi que le renforcement du lien social de proximité apparaissent comme des leviers majeurs.

## **2.8 La situation des services d'aide à domicile (SAAD) et des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)**

La Nièvre comptabilise 27 services d'aide à domicile (SAAD) répartis sur l'ensemble du territoire dont 16 sont tarifés, ce qui représente une forte proportion de SAAD habilités à l'aide sociale (59,25%) comparativement aux autres départements.

Selon les professionnels, le point notable réside dans le manque de mutualisation, d'échanges, de réseaux structurés et d'articulations entre les secteurs sanitaires sociaux et médico-sociaux.

De plus, la gestion des ressources humaines (difficultés de recrutement et de pérennisation des contrats au profit notamment de l'intérim) est source de tensions constantes. A l'horizon 2030, la fragilité des personnes en perte d'autonomie souhaitant rester à domicile va fortement s'accroître ; les SAAD auront, dans ce contexte, un rôle prépondérant à jouer en matière de prévention, détection et dépistage de la perte d'autonomie ainsi qu'à développer l'accompagnement des personnes handicapées. Concernant les services de soins infirmiers

à domiciles la Nièvre comptabilise 23 organismes répartis de manière homogène sur l'ensemble du territoire.

## **2.9 Une attention particulière portée à trois axes majeurs**

Trois « grands axes » sous-tendent ce document directeur :

- Rendre la prévention, l'information et la coordination des acteurs plus efficaces,
- Proposer des solutions innovantes et de proximité afin de favoriser le soutien à domicile,
- Promouvoir le bien-être et la qualité de vie des adultes vieillissants et personnes handicapées,

Ces grands axes, sont les enjeux clés identifiés à la fois par les différents professionnels interrogés, mais également comme une attente forte des personnes et des usagers de nos services publics.

Bien que ces trois axes soient distinctement identifiés, ils ne doivent pas être traités de manière disjointe, mais bien de façon interdépendante, selon les réalités locales du territoire. Ils ont pour objectif de traiter l'ensemble des accompagnements des adultes âgés et personnes handicapées, dans une perspective d'adaptation et de diversification de l'offre.

## **La méthodologie tout au long de la durée de vie du schéma mettra un accent sur :**

- Le renforcement du partenariat entre acteurs du champ de la politique autonomie afin de mettre en œuvre des véritables logiques de parcours, et de lutter contre les ruptures ;
- Le travail en transversalité au sein du Conseil départemental ;
- Le pragmatisme : ce schéma départemental permet de faire un bilan et de réinterroger les pratiques, en s'orientant sur des axes et engagements qui pourront être tenus d'ici fin 2025.



Ces cartes démontrent un territoire présentant un bon maillage territorial, qu'il s'agisse des établissements pour adultes âgés (figure 1) et handicapés (figure 1.1).

Pour rappel, le taux d'équipement en EHPAD est au-dessus des moyennes régionale et nationale : 120,7 places pour

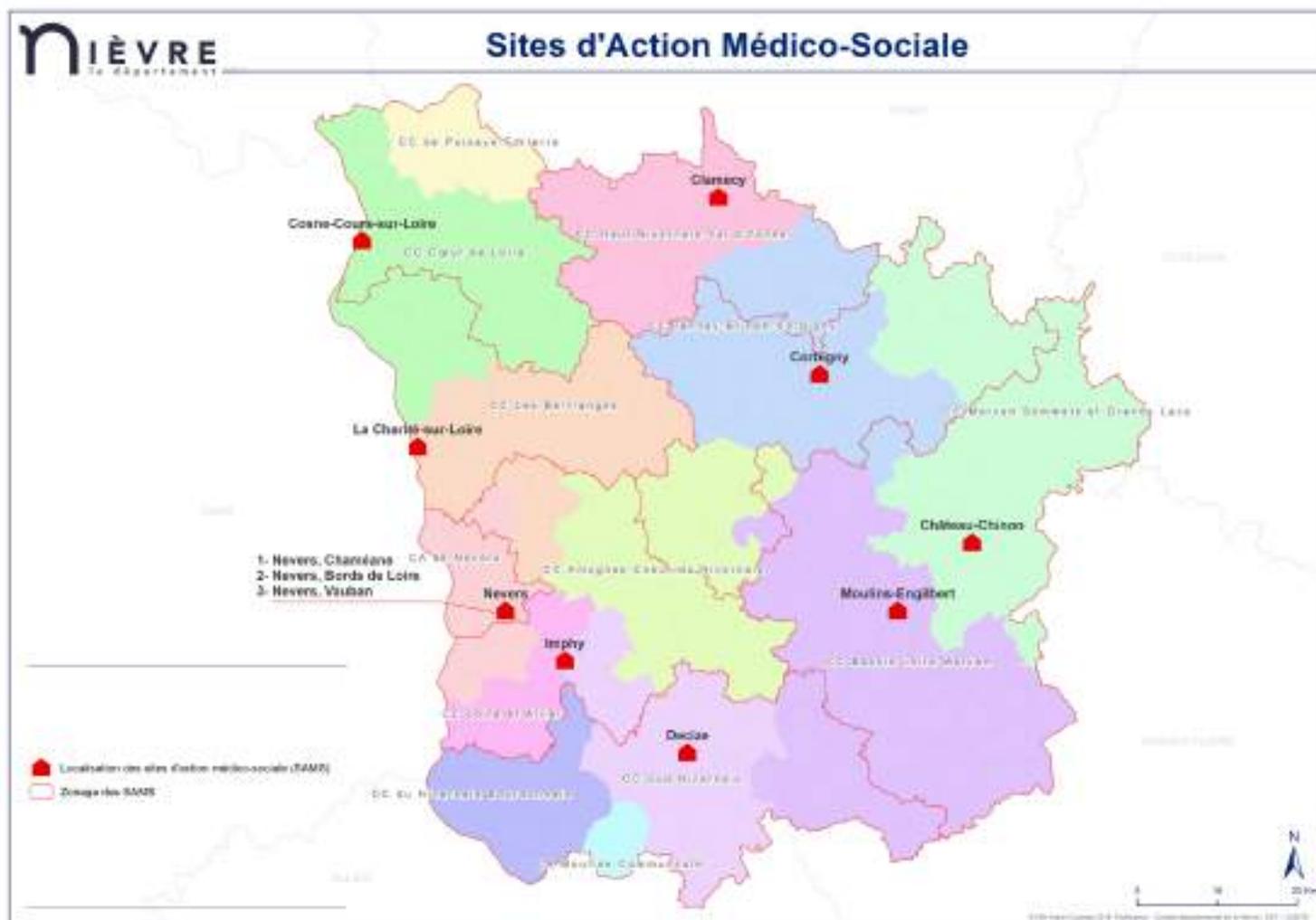
1000 habitants de plus de 75 ans, contre une moyenne nationale de 100,9. A contrario, la Nièvre dispose d'un taux d'équipement en résidence autonomie nettement plus faible que la moyenne nationale : 17,9 places pour 1000 habitants contre une moyenne nationale de 26,1.

## 2.11 De nombreux points de proximité, représentant un réel atout et devant prendre toute leur place dans les réflexions de développement social local

Figure 1.1 - Carte des établissements pour personnes handicapées



## 2.2 - Liste des sites d'action médico-sociale Nievre



Le nombre de points d'accueil est important (10 sites d'action médico-sociales) sur le territoire et réparti de manière homogène. Une équipe spécialisée sur la gérontologie et le handicap est présente sur chaque site d'action médico-sociale. Ce maillage territorial est issu

d'une volonté politique forte du début des années 2000 et permet d'être au plus près de chaque Nivernais. L'enjeu réside toutefois dans l'homogénéisation des pratiques de chacun.

# 3 LES ENGAGEMENTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR UNE NIÈVRE RESPECTUEUSE ET BIENVEILLANTE DES PROJETS DE VIE DE CHACUN

## Axe 1 : Apporter une information et une coordination plus efficaces sur l'ensemble du territoire

De nombreux échelons de proximité existent sur notre territoire (centres sociaux, mairies, centres communaux et intercommunaux d'action sociale, maisons de santé, pharmacies...), cependant la connaissance des ressources est assez inégale selon les endroits. La notion de guichet unique, si elle peut sembler attrayante à première vue, semble atteindre ses limites, contrairement à celle de guichet intégré, qui repose sur une meilleure

coordination de l'ensemble des partenaires, tous parties prenantes de la politique publique autonomie.

Il est constaté une faible interconnaissance et mise en réseau, créant parfois des zones blanches et alourdissant les parcours des usagers, successivement orientés vers les différents acteurs.

Le Conseil départemental, en tant que chef de file de l'action sociale, désire contribuer à l'impulsion d'une structuration et coordination de l'offre plus ambitieuse dans les territoires, en adoptant les engagements suivants :

## Ambition 1 :

Le Conseil départemental de la Nièvre ambitionne de garantir un égal accès au droit en s'assurant de la qualité de la réponse apportée à tout citoyen

### Premières actions à mettre en œuvre

1° Améliorer la qualité et la lisibilité des services sur le territoire.

2° Identifier les guichets de proximité sur le territoire, comme étant des vecteurs d'informations de premier niveau (sites d'action médico-sociale, pharmacies, centres sociaux, mairies, Maisons France Services, médiathèques, etc.).

3° Simplifier les démarches d'accès au droit.

4° Créer un rendez-vous de prévention de l'avancée en âge.



## Ambition 2 :

Le Conseil départemental de la Nièvre ambitionne d'adapter sa communication afin de la rendre accessible à tous

### **Premières actions à mettre en œuvre**

1° Rendre le site Internet du Conseil départemental accessible aux personnes en situation de handicap.

2° Multiplier les outils de communication en format facile à lire et à comprendre (FALC).



## Ambition 3 :

Le Conseil départemental de la Nièvre ambitionne de favoriser l'émancipation numérique des adultes âgés et des personnes en situation de handicap

Aujourd'hui, 30% de la population se dit en difficulté face aux usages numériques. Ce constat engendre de multiples difficultés, exacerbées par l'âge ou le handicap : impossibilité d'effectuer des démarches dématérialisées, frein dans l'accompagnement des personnes, isolement et potentielles ruptures.



### **Premières actions à mettre en œuvre**

1° Construire un réseau d'aidants numériques, à destination des personnes vulnérables grâce à l'accompagnement du service numérique du Conseil départemental et des personnels des médiathèques.

2° Cartographier et proposer un outil permettant d'identifier les points d'accès aux services numériques.

## Ambition 4 :

Le Conseil départemental de la Nièvre ambitionne de contribuer à la construction d'une société plus accessible

### **Premières actions à mettre en œuvre**

1° Favoriser le rapprochement entre les compagnies artistiques et les structures médico-sociales.

2° Développer l'accessibilité des espaces naturels sensibles aux personnes à mobilité réduite et en situation de handicap et adapter à l'agenda Nature du Département à ces publics.

3° Promouvoir le label « Nièvre Tourisme-durable ».

4° Favoriser le sport santé notamment au sein du programme d'actions de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

5° Favoriser l'accès au sport des personnes en situation de handicap, en s'appuyant sur les comités spécialisés.



## Ambition 5 :

Le Conseil départemental de la Nièvre ambitionne de favoriser la mise en réseau et l'interconnaissance entre les partenaires



### **Premières actions à mettre en œuvre**

1° Pérenniser les « matinées » des directeurs d'EHPAD.

2° Mettre en place des conférences des directeurs des structures médico-sociales.

3° Organiser, une fois par an, des journées départementales de l'autonomie.

4° Contribuer au renforcement de la coordination infra-départementale des acteurs du champ de la gérontologie.

## **Axe 2 : Proposer des solutions innovantes et de proximité afin de promouvoir le soutien à domicile**

Historiquement, le développement de l'offre au sein de structures médico-sociales a été privilégié. Or, des besoins pluriels et évolutifs apparaissent. L'enjeu, à présent, est de pouvoir s'appuyer sur les établissements pour développer des offres d'accompagnements hybrides, imbriquant le soutien domicile et l'accueil en établissement.

Selon l'Insee, la proportion des personnes âgées de 80 ans et plus devrait doubler entre 2010 et 2060 pour atteindre 8,4 millions de personnes. Parallèlement à cela, le nombre de personnes dépendantes évoluerait de 1,1 million en 2010 à 2,3 millions en 2060. De plus, le souhait de rester à domicile est de plus en plus prégnant : 90% des Français préfèrent rester à domicile, même s'ils sont en situation de dépendance.

De fait, le Conseil départemental de la Nièvre, souhaite favoriser la prévention et anticiper cette attente sociétale par le biais des engagements suivants :

### **Ambition 6 :**

Le Conseil départemental de la Nièvre ambitionne d'assurer une équité d'accès aux services d'aide à domicile

#### **Premières actions à mettre en œuvre**

- 1° Co-construire, avec les acteurs concernés, une stratégie départementale des services d'aide à domicile.
- 2° Renforcer les liens entre les services d'aide à domicile et les politiques d'insertion, afin d'utiliser ce vecteur comme levier d'emploi et dans une logique économique, sociale et territoriale.
- 3° Moderniser et fluidifier les échanges entre le Département et les services d'aide à domicile

### **Ambition 7 :**

Le Conseil départemental de la Nièvre ambitionne d'améliorer la qualité de l'accompagnement à domicile

#### **Premières actions à mettre en œuvre**

- 1° Former les professionnels du secteur de l'aide à domicile à la connaissance et l'accompagnement du handicap.
- 2° Valoriser les structures du secteur de l'aide à domicile volontaristes dans le domaine de la formation.
- 3° Encourager et valoriser les actions innovantes proposées dans le cadre de l'appel à candidature de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.
- 4° Encourager les structures médico-sociales à se coordonner afin de permettre un accompagnement global de la personne au domicile.
- 5° Permettre un égal accès à l'accueil de jour handicapé sur tout le territoire.



## Ambition 8 :

Le Conseil départemental de la Nièvre ambitionne de contribuer à l'adaptation de l'habitat afin de préserver ou compenser la perte d'autonomie

### **Premières actions à mettre en œuvre**

1° Poursuivre la dynamique partenariale dans le domaine de l'habitat (ANAH, Nièvre Habitat, SOLIHA, etc.).

2° Développer l'habitat inclusif.

3° Expérimenter des solutions innovantes permettant de simplifier l'adaptation des logements.

4° Augmenter le nombre de places en résidences autonomie.



## Ambition 9 :

Le Conseil départemental de la Nièvre ambitionne de prendre soin des aidants en luttant contre leur isolement et en favorisant le répit

En France, en 2020, une personne sur six est aidante d'une personne âgée en perte d'autonomie ou en situation de handicap. La loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 a porté la reconnaissance et le soutien aux proches aidants, notamment à travers le droit au répit.



### **Premières actions à mettre en œuvre**

1° Dynamiser et renforcer l'offre en accueil de jour.

2° Assurer un égal accès aux solutions de soutien et de répit des aidants sur le territoire départemental.

### **Axe 3 : Promouvoir le bien-être et la qualité de vie des adultes vieillissants et personnes handicapées en établissement**

Bien que la volonté des personnes soit, le plus souvent, de vivre le plus longtemps possible à leur domicile, certains facteurs tels que les maladies neurodégénératives ou les handicaps lourds ne leur permettent pas d'être maintenus dans leur cadre de vie habituel. Lorsque l'entrée en établissement devient nécessaire, la qualité

de vie qui doit être offerte aux résidents est primordiale.

Dans les années à venir, l'arrivée des baby-boomers dans le grand âge va considérablement bouleverser les attentes des personnes âgées : cette génération luttera pour faire respecter sa liberté, faire entendre sa parole et sa volonté. Le défi lancé est de taille : sortir le très grand âge du silence, de l'opacité, de l'invisibilité et rendre possible une vieillesse libre et assumée jusqu'au bout de la vie. Cette exigence est également celle des personnes handicapées.

#### **Ambition 10 :**

**Le Conseil départemental de la Nièvre ambitionne d'être proactif dans l'amélioration du confort de vie des personnes en établissements, en favorisant la logique de parcours et en anticipant les ruptures**

##### **Premières actions à mettre en œuvre**

- 1° Rendre effective la démarche Réponse accompagnée pour tous afin qu'aucune personne ne se retrouve sans solution.
- 2° Renforcer le dynamisme de coordination entre les secteurs médico-social, social et sanitaire.
- 3° Développer une offre spécifique pour les personnes handicapées vieillissantes.
- 3° Mettre en place un dispositif d'appui spécialisé pour les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance porteurs de handicap.
- 3° Favoriser un parcours sans rupture entre l'enfance et l'âge adulte.



#### **Ambition 11 :**

**Le Conseil départemental de la Nièvre ambitionne d'encourager les établissements pour adultes à devenir de véritables lieux de vie**

Cette orientation rejoint le concept de « maison de retraite du futur » : une maison de retraite qui n'est pas seulement un lieu de soin médicalisé mais également un lieu de vie au cœur du « bien vieillir » sur les territoires.

*La maison de retraite du futur qu'est-ce que c'est ?*

C'est penser un EHPAD ouvert sur la vie, sur le territoire et ses habitants. Les EHPAD peuvent être des catalyseurs d'activités à l'échelle des territoires. Ils sont des leviers d'emplois, de cohésion sociale, de partage et de réseau qui peuvent se faire moteurs à la fois d'événements locaux, de lieux ressources et de cohésion sociale.

##### **Premières actions à mettre en œuvre**

- 1° Démystifier et dédramatiser l'image péjorative dont souffrent l'EHPAD et ses personnels.
- 2° Rendre possible un débat ouvert sur la question de la mort, en utilisant notamment le vecteur artistique.
- 3° Accompagner les EHPAD dans l'ouverture sur leur territoire et y renforcer l'animation..
- 4° Approfondir l'appui proposé à la gouvernance des établissements médico-sociaux (notamment à travers la mise en place de « visites qualité »).

## Ambition 12 :

Le Conseil départemental de la Nièvre ambitionne de garantir le respect du projet de vie de chaque résident, en s'attachant, notamment, à prendre en considération les besoins liés à la vie affective, sexuelle et accompagner dignement vers la mort

### **Premières actions à mettre en œuvre**

1° Permettre de concilier au mieux les désirs personnels de chaque personne et la vie en collectivité en adoptant une démarche éthique.

2° Démocratiser la notion de sexualité en sensibilisant les professionnels des structures médico-sociales.

3° Valoriser et soutenir les actions proposées par les établissements promouvant la préservation de l'autonomie des résidents.



## Ambition 13 :

Le Conseil départemental de la Nièvre ambitionne de favoriser une alimentation locale et de qualité au sein des établissements sociaux et médico-sociaux

En France, la dénutrition ou malnutrition est l'une des causes fondamentales d'entrée dans la dépendance (entrée en institution, hospitalisation, chutes etc). Sujet souvent oublié, il constitue pourtant un enjeu de santé publique conséquent.



### **Premières actions à mettre en œuvre**

Promouvoir l'outil Agrilocal auprès des établissements médico-sociaux, plateforme mise en place par le Département pour faciliter un approvisionnement en circuit court.

## Axe 4 : Intégrer les risques liés au changement climatique

Les impacts du changement climatique en Nièvre sont déjà perceptibles et le seront davantage à horizon 2050. Le Département de la Nièvre soucieux et conscient de cet enjeu a intégré depuis plusieurs années la question climatique au cœur de son action. Cela a notamment été décliné au sein de la stratégie départementale d'adaptation au changement climatique du Département de la Nièvre « Préparer la Nièvre d'après-demain ». Les

constats émis sont les suivants :

- Impact sur l'activité avec des emplois de la sphère médico-sociale particulièrement touchés ;
- Le changement climatique affecte prioritairement les populations les plus vulnérables (personnes âgées, enfants, personnes handicapées...) ;
- Augmentation de l'exposition aux risques sanitaires (canicules, maladies respiratoires et autres, infections alimentaires etc ...).

### Ambition 14 :

Le Conseil départemental de la Nièvre ambitionne de prendre en compte la dimension environnementale dans la conduite des politiques autonomie

#### **Premières actions à mettre en œuvre**

1° A travers les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM), porter une attention particulière au volet environnemental (accompagnement des ESMS aux gestes écoresponsables...)

2° Sensibiliser et communiquer sur l'ensemble du territoire sur les risques et enjeux face au changement climatique

3° Protéger les personnes âgées et en situation de handicap lors des périodes de fortes chaleurs.

4° Accompagner les établissements face aux enjeux de l'adaptation au changement climatique.



# 4 MODALITÉS DE SUIVI ET DE MISE EN ŒUVRE

---

Le schéma départemental de l'autonomie sera décliné pour cinq ans, et couvrira la période 2021-2025.

Les outils d'évaluation seront développés durant la mise en œuvre du schéma de l'autonomie.

Un comité de pilotage composé du Président du Département, du Vice-président en charge de l'autonomie, de l'insertion et du numérique, ainsi que les élus de la commission solidarités du Département se réunira chaque année, afin de suivre l'évolution des

nouveaux projets.

Le comité technique, composé des différentes directions concernées du Conseil départemental, garant de la transversalité du schéma de l'autonomie se tiendra également une fois par an.

Les partenaires seront réunis lors des journées départementales de l'autonomie annuelles ; un bilan de l'année sera alors dressé.



# 5

## GLOSSAIRE DE LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE POUR L'AUTONOMIE DES ADULTES ÂGÉS ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

**Agenda Nature :** Le Conseil départemental de la Nièvre se mobilise pour préserver et faire découvrir au public des espaces de nature. Plusieurs espaces naturels sensibles (ENS) ont ainsi été restaurés et aménagés ces dernières années.

**Agence nationale de l'habitat (ANAH),** est un établissement public administratif, placée sous la tutelle du ministre chargé du Logement, de l'Égalité territoriale et de la Ruralité. L'Anah propose des aides financières afin d'entreprendre des travaux d'amélioration de l'habitat notamment dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, du traitement de l'habitat indigne et très dégradé, de l'adaptation des logements aux personnes âgées ou handicapées.

**Armoire sanitaire :** Répondre aux besoins des personnes afin de favoriser le soutien à domicile, il s'agit d'une forme de salle de bain autonome installée en dur.

**La conférence des financeurs de l'habitat inclusif (CFHI)** est présidée par le conseil départemental et vice-présidée par l'Agence régionale de santé. L'habitat inclusif est destiné aux personnes handicapées et âgées qui choisissent comme résidence principale un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes, assorti d'un projet de vie sociale et partagée.

**La conférence des financeurs de la prévention et de la perte d'autonomie (CFPPA)** a pour objectif de coordonner dans chaque département les actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées

de 60 ans et plus et leurs financeurs dans le cadre d'une stratégie commune.

**Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM),** est un contrat signé pour une durée de 5 ans et s'applique à l'organisme gestionnaire. L'objectif de ce contrat signé entre l'organisme gestionnaire, le Conseil départemental et l'Agence régionale de santé est de mieux répondre aux enjeux d'accompagnements des adultes âgés et personnes handicapées résidents en établissement social ou médico-social.

**Facile à lire et à comprendre (FALC) :** La méthode facile à lire et à comprendre, consiste à rendre les personnes déficientes intellectuelles plus autonomes dans leurs démarches par l'utilisation de technique de rédaction simplifiée.

**Résidence autonomie (ex-foyer-logement),** sont des établissements médico-sociaux destinés à des personnes âgées de 60 ans et plus, valides et autonomes. Ces structures d'hébergement sont non médicalisées, toutefois des intervenants extérieurs tels que les médecins, les services de soins infirmiers à domicile peuvent intervenir.

**Solidaires pour l'habitat (SOLIHA),** est un acteur de l'économie sociale et solidaire. Cet acteur accompagne notamment les ménages ayant des ressources modestes et souhaitant améliorer leur logement.

# NOTES

# NOTES

# NOTES



## Contacts :

**Conseil départemental de la Nièvre**  
30, rue de la Préfecture - 58000 Nevers

**Secrétariat de la direction générale adjointe  
des Solidarités, de la culture et du sport**  
secretariat.dgasc@nievre.fr



**n** IÈVRE  
le département